

## Histoire de la construction

### CHAPITRE 5 : UN GROS ŒUVRE ECLAIR

#### *Procès pour droits de jour. Des artisans de qualité, mais une inauguration plus que modeste*

Le chantier commence en juin 1803 par la démolition des parties hautes de l'ancienne maison du Chapitre, dont les matériaux sont récupérés ou vendus. On fait bientôt couper «dans la forêt de l'Evêque» (96) cent soixante sapins destinés à la charpente du nouvel édifice (97). Les travaux sont en pleine activité en novembre 1803, époque à laquelle l'architecte demande encore vingt-cinq plantes de sapin supplémentaires (98). Dès lors, toutefois, on est mal renseigné sur le déroulement des travaux, car PERREGAUX, comme pour les autres ouvrages de l'Etat, se charge de l'entreprise générale et ne présente guère de comptes séparés (99). Il paie de sa poche toutes les factures (100), se faisant rembourser par la suite, ce qui ne va d'ailleurs pas toujours sans mal (101).

Au nombre des difficultés de ce chantier, il faut mentionner la résistance qu'opposent les propriétaires voisins, le ministre et «bachelier» du Collège académique Jean-Daniel-Benjamin Gindroz et le greffier du tribunal Frédéric Bergier, qui tous deux élèvent des plaintes quant aux jours établis dans le bâtiment transformé, jours qui donnent sur leurs propriétés à la rue Cité-Devant et dont ils exigent l'obturation. C'est au tribunal d'appel que seront réglés ces litiges (102). La plainte d'un autre voisin, Juste Gaulis (103), est intéressante dans la mesure où elle informe sur la nature des transformations de l'ancien bâtiment du Chapitre (voir fig. ●●● 13 et 14). Il conteste ainsi :

I. L'agrandissement et la multiplication des jours sur la face qui borde son jardin [au midi], et particulièrement les fenêtres de l'entresol ; à cet égard, le citoyen Gaulis estime qu'on a porté préjudice à ses droits en ce qu'on a étendu la servitude, puisqu'on a abaissé les fenêtres qui existaient au second étage pour faire celles de l'entresol, et qu'on y a ajouté, par un étage supérieur, cinq grandes fenêtres qui servent à la salle du Grand Conseil. Ces fenêtres de l'entresol lui ôtant l'agrément de son jardin, puisque ce local est destiné à être habité, il demande que les deux fenêtres de ce même entresol, du côté de l'occident, soient cancelées [...].

II. Le passage continué sous sa maison : le citoyen Gaulis estime ne le devoir que pour encaver et décaver les vins des vignes de l'Etat.

III. L'ouverture de deux fenêtres, en face et à 12 ou 15 pieds de sa maison au mur méridional du bâtiment qui est sur la cave voûtée, et au bâtiment qui couvrait l'escalier. Au premier mur il n'existait que des fenêtres barrées, actuellement, il y en a une avec tablette et sans barreaux ; au second mur, il n'y avait point de jour de son côté ; le citoyen Gaulis s'est résumé à demander que la fenêtre du mur méridional fût cancelée. (104)

La même source fait mention d'un acte de vente de 1714, par lequel le gouvernement bernois a cédé à un propriétaire privé le jardin (105) attenant à l'ancienne maison du Chapitre, sans, bien entendu, renoncer au droit de jour (106).

En janvier 1804, soit quelque six mois seulement après le début des travaux, Perregaux annonce que l'on va lever la nouvelle charpente. A cette occasion, comme le veut l'usage, il est autorisé à distribuer aux 72 ouvriers du chantier non seulement du vin et une petite gratification, mais aussi «une cocarde en rubans aux couleurs cantonales» (107).

Dès février 1804, les travaux sont suffisamment avancés pour que l'on songe à fermer les sept fenêtres de la grande salle. Le Petit Conseil opte pour des croisées à grands carreaux, «dans la persuasion que le verre sera beau et suffisamment fort» ; mais finalement, l'architecte n'ayant pu trouver ce matériau, on se résout aux petites vitres (108).

Il était temps : nous verrons plus bas qu'en mai 1804 déjà le Grand Conseil siège, pour la première fois, dans ses nouveaux locaux, encore inachevés. En juillet 1804, PERREGAUX propose de boiser entièrement la salle du Grand Conseil, selon des plans qu'il fournit :

Ce genre de boiserie, ouvrage bien fini selon les règles d'architecture, vaudra mieux qu'avec des petites moulures des boiserie ordinaires. La répartition des panneaux est justement de 19 ; et par la suite, on pourra y peindre quelque chose d'analogue aux 19 cantons, ou tout au moins y placer leurs cartes géographiques. (109)

Ces plans sont admis pour «prompte exécution» (110) et le menuisier GEORGE MIEVILLE (111) pourrait être l'auteur des travaux (fig. ●●● 19). Les archives seront placées «dans la chambre au-dessus de celle à gauche du corridor et vis à vis de l'entrée de la salle du Grand Conseil» (112).

En décembre 1804, l'architecte veut solder les comptes «des marchands, fournisseurs de matériaux, maîtres et ouvriers pour les bâtisses du canton» (113). Mais par la suite encore, les bancs cintrés seront garnis de coussins, pour lesquels PERREGAUX propose divers échantillons de tissu, offrant le choix entre du drap vert foncé, brun moiré, ou bleu roi (114), ou suggérant, plus riches et provenant d'Abbeville, des «pannes» (velours de laine à poils peu serrés), ornées de petits motifs noirs carrés ou losangés sur un fond vert tendre, ou enfin, comble du luxe, une panne verte en poil de chèvre à motifs losangés blancs, similaire à celle qui a été choisie pour les fauteuils du tribunal d'appel. Finalement, cependant, les députés devront se contenter du «drap vert le moins fin qui coûte 10 francs» (115).

L'un des derniers comptes, heureusement conservé, donne enfin quelques détails sur les travaux d'achèvement : on apprend ainsi l'activité, pour des ouvrages non spécifiés dans la grande salle, du peintre ANTOINE VOLMAR (116) et du vernisseur PIAGET (ils sont vraisemblablement à l'origine des décors en faux marbre retrouvés sur les boiseries [117]), du potier de terre JACOB INGOLD, d'Yverdon, auteur du poêle (118), du serrurier MOÏSE NAVELOT.

Enfin, le ferblantier BONNET travaille au toit et au petit clocher, ce dernier étant prêt à être monté à fin août 1805 (119). Mais il y manque encore la cloche, pour laquelle une convention est signée avec le fondeur LOUIS GOLAY, de Morges. Ce dernier fournira une

campane de 30 pouces (env. 72 cm) de diamètre, d'un poids de 450 livres (avec 16 % d'étain) (120). Son vase, décoré dans sa partie supérieure de palmettes et de flammes, portait en bas relief, sur un côté, un bouquet de fleurs liées par un nœud et l'inscription «FAITE PAR / LOUIS GOLAY / MAITRE FONDEUR / A MORGES, 1805». Sur l'autre côté, un écusson vaudois accompagné d'une banderole «LIBERTE ET PATRIE», et du millésime «MDCCCV». Cette cloche étant annoncée comme terminée en mars 1806, l'arsenal cantonal, à Morges est chargé de la confection du joug (121). Par ailleurs, JACQUES NARBEL fournit «le grand horloge de la cour du château» (cadran en fer par MAYER), dont les trois timbres livrés par le fondeur GOLAY également, seront installés sur le toit, à l'arrière du fronton. Le ferblantier BONNET se voit rémunéré pour «le clocher des timbres et lucarnes» (122). Enfin, un certain TSODY [TSCHUDI] est l'auteur de la boule en cuivre sur le grand pommeau du clocher (123).

En août 1805, le chantier touche à sa fin ; on écrit à l'architecte

que lorsqu'il aura fini le plafond et le fourneau de la salle du Grand Conseil, les appartements inférieurs à cette salle, et les ouvrages à lui commis spécialement, il devra suspendre tous travaux ultérieurs et fournir son compte final (...) sauf à recommencer ensuite à nouveau compte s'il y a des ouvrages ultérieurs à faire. (124)

Début 1806, le péristyle est encore inachevé, comme l'atteste un «Rapport sur les 5 manières de définir l'aire de la place d'exercice qui sert de vestibule à la Salle du Grand Conseil pour éviter la poussière». Ce document offre le choix entre un plancher, un dallage en pierres de Nialin, un autre en carreaux de terre cuite, un pavé de petites pierres posées dans du mortier mêlé de «ciment», ou enfin une simple couche de terre glaise. Cette dernière solution, la plus économique, sera en définitive retenue. Ce même rapport signale :

le plafond et les murs sont encore bruts, peut-être conviendrait-il d'achever cette pièce par un galandage en y marquant par compartiments des pilastres ou tous autres ornements simples, soit en relief, soit en peinture à fresque (125).

Ce décor peint ne sera concrétisé qu'en 1823 par le plâtrier [VICTOR ?] PAGANETTI (126), qui réalisera les «soubassements, les marbrés à la fresque soit à l'italienne, à la hauteur de 5 pieds» (127). Peu après, encore, il fournit un autre devis,

Pour peindre les dits murs à la fresque imitant parfaitement le marbre en quartiers de 2 pieds sur un pied (...) Pour une moulure au plafond et un champ d'un gris clair et une frise au bas du plafond marbrée et un boudin, congé et filet au bas de la dite frise (128).

Pour ce qui est de la grande salle elle-même, en septembre 1807, d'ultimes embellissements ou aménagements sont dus au menuisier [CHRIST ? OU SAMUEL ?] BURY, qui fournit un marchepied en marqueterie et une petite table à colonne pour le président du Grand Conseil, ainsi que «l'ornement de l'écusson» qui décore la paroi (129) (fig. 20●●●).

D'un point de vue technique, l'architecte, en 1807, remarquant déjà que le galetas est parfois couvert de neige en hiver, ce qui nuit bien sûr à la charpente et au plafond de la grande salle, fait une intéressante suggestion. Il propose

de prendre de la mousse cueillie en août par temps sec, et d'en passer avec soin entre les lattes et tuiles de manière que le toit est intérieurement comme matelassé ou rembourré [...]. J'ai employé avec succès un autre moyen, c'est un mince crépissage sous tuiles fait avec un

mortier où il entre peu de sable mais beaucoup de sciure de bois pour le rendre léger, et formé de chaux grasse pour qu'il ait moins de ténacité en cas de refacture du couvert (130).

Ce dernier parti est immédiatement adopté.

Enfin, bien plus tard (après rénovation de la salle en 1879), *Le Conteur Vaudois* donne quelques résumés chiffrés relatifs au chantier d'origine. Ces données sont fondées sur des sources disparues, que nous n'avons donc pu vérifier : ainsi, les travaux auraient débuté le 28 juin 1803 pour s'achever le 23 janvier 1808 (cloche installée le 22 mars 1806). Leur coût total se serait monté à Fr. 169'168.- (131).

### *L'inauguration*

La première session ordinaire du Grand Conseil s'est ouverte le 7 mai 1804 déjà dans le nouveau bâtiment (132), alors même que celui-ci n'était pas encore achevé. Il est intéressant de noter qu'il ne semble pas y avoir eu de manifestation festive à cette occasion, tout au plus Jules Muret, président du Petit Conseil [Conseil d'Etat], relève-t-il ce moment historique dans son discours d'ouverture de séance:

L'année dernière nous eûmes une session solennelle, destinée à notre nouvelle organisation politique, dès lors, nous avons eu plusieurs sessions extraordinaires, mais aujourd'hui, pour la première fois, le Grand Conseil est réuni en sa session constitutionnelle ordinaire. Déjà nous occupons la nouvelle salle destinée désormais aux assemblées du Grand Conseil, elle est simple, sans décorations, mais le bleauat [sic, erreur typographique, lire sans doute «paysage»] superbe et immense qui s'étale sous nos yeux, peut le disputer en magnificence, avec tout ce que la nature peut offrir ailleurs de beau et de grand. – Heureux, cent fois heureux le peuple qui, sous une constitution libre, habite ces belles contrées, s'il sait se montrer digne d'aussi grands avantages ! – Nos constructions nouvelles, nos institutions naissantes, un printemps qui présage des récoltes abondantes, tout semble concourir à nous retracer, sous des couleurs agréables, l'image de notre nouvelle position, & ouvre nos cœurs à de douces espérances. (133)

La grande salle est très rapidement associée aux fêtes publiques, comme celle du 14 avril, notamment, pour y tenir les banquets officiels.

Il est intéressant de noter que le nouveau bâtiment n'a pas véritablement de nom : on parle parfois encore de la «maison du Chapitre», mais le plus souvent simplement de «Maison cantonale», ce qui rend difficile la distinction avec le château Saint-Maire, qui porte le même appellation. Il faut attendre 1813 pour rencontrer la périphrase utilisée jusqu'à nos jours : le «bâtiment où est la salle du Grand Conseil» (134).